

Montréal, le 26 août 2013

Monsieur le Député,
Madame la Députée,

Je vous écris à titre de résident de votre circonscription pour soulever certaines inquiétudes que j'ai face aux changements actuellement réalisés dans les politiques d'aide du gouvernement canadien.

Pendant 45 ans, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a œuvré en étroite collaboration avec les organisations canadiennes impliquées dans le développement international. Grâce à cette coopération, elles ont apporté une contribution aux efforts des communautés du Sud pour entre autres choses l'accès à l'éducation et à la santé, pour assurer la sécurité alimentaire, pour promouvoir la dignité humaine et pour le respect des droits humains.

Au cours des dernières années, cette relation s'est gravement effritée. Des changements profonds ont été effectués dans le programme international du Canada. L'ACDI est devenue étroitement intégrée à la stratégie de développement économique du gouvernement canadien. Les valeurs qui ont guidé les politiques canadiennes de développement international se transforment progressivement. La notion de solidarité internationale y apparaît de plus en plus marginalisée. La croissance économique semble être devenue la seule clé pour arriver au développement et pourtant... Elle n'est pas à elle seule une réponse à la pauvreté puisqu'elle ne suffit pas à éliminer les inégalités sociales qui excluent et marginalisent des individus et des communautés.

De plus, dans le budget 2013, le gouvernement a annoncé la fusion de l'ACDI avec le ministère des Affaires extérieures et du Commerce international. Il est pour moi primordial que, lors de cette fusion, soit préservée la raison première de l'aide publique au développement qui est la réduction de la pauvreté. Il ne doit en aucun cas y avoir de confusion entre les objectifs de développement et la promotion des intérêts commerciaux.

La Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle définit le mandat et le but de l'aide publique au développement canadienne avec trois grands principes de base : la réduction de la pauvreté, le respect des droits de la personne et la prise en compte du point de vue des populations du Sud. Cette loi doit être préservée telle quelle et elle devrait guider et encadrer tout effort canadien envers le développement international et l'aide humanitaire.

J'espère que vous serez sensible à mes préoccupations et que vous les partagerez au sein de votre caucus, avec le ministre des Affaires étrangères, John Baird, et avec le ministre du développement, Christian Paradis, ainsi qu'à la Chambre des communes. J'aimerais également connaître les positions de votre parti en ce qui a trait à l'aide internationale. Pour moi, il est important que l'engagement du Canada à combattre la pauvreté et les injustices se poursuive. La participation des organismes de coopération internationale (OCI) et de la société civile est essentielle dans l'élaboration des politiques de l'ACDI, mais pour cela il faut que le dialogue reprenne.

Merci beaucoup pour votre temps et votre appui. Je vous prie de bien vouloir me faire part du suivi que vous donnerez à cet important dossier.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.